

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil DIX HUIT

#### Le 20 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Héléne, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°146**

### **OBJET : DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines présente le plan d'action à mettre en place dans le cadre du document unique afin de pallier aux risques professionnels.

Concernant le document unique :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants, Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CHSCT en date du 12 juillet 2018, et du comité technique du 31 juillet 2018.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action,

- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VADORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du **27 SEP, 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180927-N2018-146-DE

Accusé certifié exécutoire

FORMES10055CC00/DEL/0 2018-146

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°147**

**OBJET : PROLONGATION CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE POUILLY  
SOUS CHARLIEU**

M. le Vice-président en charge des ressources humaines propose de prolonger la convention de mise à disposition d'Anne THOMAS de la commune de Pouilly sous Charlieu jusqu'au 31 décembre 2018 afin de poursuivre l'action de transmission et de palier aux absences de l'agent en charge de l'Economie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Pouilly sous Charlieu pour une durée de 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 25/09/18

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018  
Affichage : 25/09/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil DIX HUIT Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M JARSAÏLLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

### N°2018/N°148

#### **OBJET : MISE EN PLACE DU CAR BONUS ENERGETIQUE**

M. le Vice-président en charge de l'habitat et du Plan Climat Air Energie Territorial rappelle aux membres du conseil communautaire que la Région lance un dispositif dit « bonus performance énergétique » dans le cadre de sa compétence « climat-air-énergie » (Délibération N°965 du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 29 Septembre 2017). L'objectif est de lutter contre la pollution de l'air en limitant les gaz à effet de serre produits notamment par les habitations principales. A ce titre, la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Considérant que l'aide de la Région est une aide par logement qui doit respecter les conditions suivantes :

Bonus d'un montant maximal de 10% du montant du CAR

Montant de l'aide régionale : 750€ maximum par logement et plafonné au montant de l'aide de Charlieu Belmont Communauté

Montant de l'aide de l'EPCI : a minima égal au montant de l'aide de la Région

Cibles : propriétaires (occupants ou bailleurs) de logements à usage d'habitation principale

Travaux éligibles : uniquement postes d'isolation dont les performances thermiques sont supérieures au Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)

Considérant la proposition de critères techniques suivants (4 postes pris en charge par la Région) :

- Isolation de la totalité de la toiture :
  - Combles perdus :  $R > 8$  (rappel CITE :  $R > 7$ )
  - Toiture terrasse :  $R > 5$  (rappel CITE :  $R > 4.5$ )
  - Rampants :  $R > 6,25$  (rappel CITE :  $R > 6$ )
- Isolation de la totalité du plancher bas :  $R > 3.15$  (rappel CITE :  $R > 3$ )
- Isolation d'au moins 50% des murs donnant sur l'extérieur :  $R > 4,3$  (rappel CITE :  $R > 3.7$ )

- Remplacement d'au moins 50% des fenêtres :  $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et  $Sw \geq 0,3$  ou  $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et  $Sw \geq 0,36$  (**Rappel CITE :  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et  $Sw \geq 0,3$  ou  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$  et  $Sw \geq 0,36$** )

Considérant que pour Charlieu Belmont Communauté, la Région Auvergne Rhône Alpes mobilise un enveloppe globale maximum de 116 000 € correspondant à 10 % du montant du CAR sur 3 ans,

M. le Vice-président propose que seules les personnes non éligibles au PIG 2018-2022 (programme d'intérêt général) pourront bénéficier des 750 € de la Région et d'une aide complémentaire de Charlieu Belmont Communauté, comme suit :

A partir de 2 postes (tels que décrits plus haut dans les critères techniques)	1 500 € dont 750 € de CBC et 750 € de la Région Aide plafonnée à 20 % des travaux
--	--

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région,
- Confie l'instruction technique à la plateforme Rénov'actions 42,
- Acte le dispositif d'aide de l'EPCI avec les critères définis ci-dessus pour les personnes non éligibles au PIG départemental,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.
- Dit que le CAR -Bonus énergétique sera mis en œuvre après retour de la validation par la Région Auvergne Rhône Alpes et la signature de la convention PIG 2018-2022, et ce pour une période de 3 ans dans la limite de l'enveloppe affectée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-148a-DE

Accusé certifié exécutoire CFR/MES DOCS/CCCH/DELIB 2018-148-141

Réception par le préfet : 25/09/2018  
Affichage : 25/09/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT  
Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

### N°2018/N°149

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet  
de décision modificative n°3 du budget principal :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €			
	6063 Fournitures de petits équipements	- 2 000,00 €			
Total		- €	Total		- €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
op 12 2313	Batiments communautaires	2 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
Total		2 000,00 €	Total		2 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°3 du budget principal

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 25 SEP. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018

Affichage : 25/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT  
Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°150**

**OBJET : ZONE INTERCOMMUNALE DES BELUZES : DEMANDE DE MISE  
SOUS OPTION D'UNE PARCELLE ENTREPRISE ST ROMAIN**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que par courriel en date du 11 septembre  
2018, les repreneurs de la société MIG, entreprise St Romain, demande à pouvoir mettre une option  
d'achat sur une partie de la parcelle n° D2234b d'une surface totale d'environ 3ha et jouxtant la  
parcelle dont elle est aujourd'hui propriétaire sur la ZA des Béluzes à Pouilly sous Charlieu.

La société MIG souhaite mettre cette option sur un terrain d'une surface d'environ 2 700 m<sup>2</sup> dans le  
cadre d'une éventuelle extension.

Par délibération en date du 30 mai 2013 le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains  
desservis de la Zone d'Activités des Béluzes à 18 € HT le m<sup>2</sup>.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe d'une option d'achat sur une partie de la parcelle n° D2234b pour une  
surface de terrain d'environ 2 700 m<sup>2</sup> à la société St Romain.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **27 SEP. 2018**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018  
Affichage : 27/09/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLENSE Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°151**

### **OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION 3<sup>E</sup>**

M. le Vice-Président en charge de l'économie explique au Conseil Communautaire que l'association 3 E (Enseignement, Economie, Entreprise) a été créée en 1992 par un ensemble d'acteurs roannais : les établissements d'enseignement, les 3 chambres consulaires, le MEDEF et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Roanne.

Parce que les jeunes sont les futurs acteurs économiques et futurs collaborateurs des entreprises, l'Association 3 E a pour but de favoriser le rapprochement école / entreprise en menant des actions tout au long de l'année auprès des collégiens et lycéens du bassin Loire Nord.

Les objectifs de 3 E sont les suivants :

- Mettre en relation des élèves avec des professionnels locaux en activités
- Montrer par des témoignages le lien direct entre les études et les métiers
- Créer une synergie entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise
- Répondre aux attentes réciproques de l'enseignement et de l'entreprise
- Participer à l'orientation des élèves

Depuis 2015, 3 E co-organise avec Roannais Agglomération et les Rotarys clubs de Roanne, le Salon des Métiers et des Formations, qui se tiendra, cette année, le 13 décembre 2018 au Scarabée de Roanne.

Cette manifestation a la volonté de répondre au double objectif d'information sur les métiers et l'aide à l'orientation professionnelle des jeunes.

Elle concerne l'ensemble des élèves de 4<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> et les lycéens du bassin Loire Nord.

Seront représentés lors de ce Salon, environ 160 métiers et 70 établissements de formations.

Ce seront, au total, un peu plus de 4 000 élèves qui se déplaceront avec leurs enseignants.

Pour Charlieu Belmont Communauté, ce seront près de 583 élèves qui viendront à l'édition 2018 de ce Salon.

Budget du Salon :

Pour l'édition 2017, les acteurs publics ont subventionné à hauteur de 49 891 €. Ils étaient les

suivants :

La Région AURA, Le Département de la Loire, La CCI, Le Service Inter Administratif du Logement (SIAL), Roannais Agglomération et la COPLER.

Les financeurs privés ont versé 7 234 € d'aides et l'Association 3 E s'est autofinancée à hauteur de 6 029 €.

Le montant réel des dépenses pour l'édition 2017 du Salon s'élève à 63 154 euros.

Cette manifestation est totalement gratuite pour les scolaires.

Subvention demandée à Charlieu-Belmont Communauté :

Afin qu'elle puisse pérenniser ce salon sur les années à venir et continuer à faire venir gratuitement les élèves du bassin Loire Nord, l'Association 3 E a sollicité Charlieu-Belmont Communauté, par courrier en date du 4 juin 2018, pour le versement d'une subvention participative.

Une rencontre avait également eu lieu dans les locaux de la Communauté de Communes, en janvier 2018, avec Monsieur René VALORGE et Monsieur Jean-Louis GOUBET, Proviseur de la cité scolaire Carnot-Sampaix et co-Président de l'Association 3 E.

La participation financière demandée à Charlieu Belmont Communauté s'élève à 2 110 € pour l'année 2018, pour près de 583 élèves qui viendront sur le Salon des Métiers et des Formations.

Cette somme correspond à un montant de 3,62 € par élève qui a été calculé au prorata de la subvention versée par Roannais Agglomération, soit 10 000 € et du nombre d'élèves de son territoire, soit 2 759, pour l'année 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte un financement de 2110 € à l'association 3<sup>E</sup> pour l'organisation du Salon des Métiers et des Formations du 13 décembre 2018 au Scarabée de Roanne.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du... 27 SEP 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°152**

**OBJET : DECLARATION D'INTERET GENERAL CONCERNANT  
L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DU PILON A CUINZIER -  
DEMANDE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE  
CUINZIER DANS LE CADRE DE L'INTERET GENERAL.**

Le SCoT du Bassin du Sornin :

Dans le document d'orientations générales, le SCoT a défini des besoins fonciers sur 10 ans par commune soit jusqu'à 2022. Le taux de remplissage des autres zones d'activités de la communauté de communes sont déjà très élevés et les surfaces disponibles restantes sur ces zones sont davantage dédiées à des implantations industrielles qu'artisanales.

ZA	Charlieu	St Denis de Cabanne	Pouilly sous Charlieu	Belmont de la Loire	Briennon	Cuinzier	GAYEN
Surfaces disponibles	1,46 ha	1,48 ha	3,4 ha	3,88 ha	1.23 ha	0	0

Pour la commune de Cuinzier les besoins en foncier à vocation économique à 10 ans, donc à l'horizon 2022, était de 0,5 ha.

La compétence économique appartient à Charlieu-Belmont Communauté :

Charlieu-Belmont Communauté a la compétence « développement économique » et donc aménage, entretien et gère les zones d'activités intercommunales dont Cuinzier (Le Pilon) fait partie.

La zone économique du Pilon à Cuinzier :

L'aménagement de la zone d'activités intercommunale du Pilon à Cuinzier a été réalisé au début des années 2000 par la création d'une voie en impasse terminée par un rond-point délivrant des terrains sur une emprise globale de 3 Ha. L'acquisition récente de foncier en limite Nord de la zone (voir plan des parcelles joint en annexe), l'implantation en 2014 de la société IMS42 sur une plateforme existante en limite Nord-Ouest et les dernières ventes de terrains disponibles nécessitent une réflexion sur

l'aménagement d'une extension de la zone.

La commune a consommé ses faibles droits à vocation économique à l'horizon 2022 (0,5 ha inscrits).

Le besoin et la justification :

La ZA du Pilon est aujourd'hui entièrement occupée et il n'y a plus de locaux vacants disponibles sur la commune. La communauté de communes a la maîtrise foncière des terrains depuis 2010 et le projet d'extension a déjà été évoqué dans le rapport de présentation du PLU approuvé en 2016.

Deux projets ont été identifiés et sont à l'origine de cette demande :

- Un entrepreneur local (entreprise de métallerie) a fait part de sa volonté forte de développer son activité à Cuinzier. Il loue actuellement sur une autre commune où son développement n'est pas possible ; Il emploie actuellement deux ouvriers et souhaite après le déplacement de son entreprise embaucher une troisième personne.

- L'aménagement de cette zone pourra convenir pour d'autres projets d'artisans dans un cadre de portage individuel ou collectif de type ateliers partagés privés ou si nécessaire publics.

De plus ce projet permettrait de réduire le déficit actifs/emplois et de limiter l'augmentation des déplacements en direction des bassins d'emplois extérieurs à la communauté de communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- vu l'article L123-14 du Code de l'urbanisme, vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2131-11, ce projet est, vu les arguments ci-dessus, considéré d'intérêt général. Ainsi afin de permettre une extension de la zone sur les terrains dont Charlieu Belmont Communauté a déjà la maîtrise foncière il s'avère nécessaire de demander à la commune de Cuinzier mettre en compatibilité le document d'urbanisme communal et de les inclure dans le périmètre de la zone UE (les parcelles 32 – 33 -1043 sont actuellement en zone A).

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 05 OCT 2018  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018  
Affichage : 05/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 20 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M  
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC  
Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Héléne, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M  
JARSAILLON Philippe, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER  
Bruno, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire)

**N°2018/N°153**

**OBJET : CONVENTION DRAC : ACTION SOUS L'ECRAN LA PAGE PAR LE  
CINEMA**

M. le Vice-président en charge du tourisme et de la culture informe le Conseil Communautaire de la manifestation « Sous l'écran la page » organisée par le cinéma - 2<sup>ème</sup> édition du 16 au 18 novembre 2018. Le choix de la thématique de cette seconde rencontre Cinéma et littérature sera « Guerres et plaies » en lien avec la fin de la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Un partenariat avec la médiathèque, la librairie, et la section audio-visuelle du lycée est prévu.

Budget de 7 400 € de dépenses.

Le cinéma sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 2 700 € comme cela avait été prévu dans le cadre de la convention avec la DRAC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte un financement de 2700 € à l'association Au fil du temps, association gestionnaire du cinéma les halles pour l'organisation de la manifestation « sous l'écran la page » comme cela été prévu dans la convention DRAC.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 27 SEP. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180920-N2018-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

042153 DECC/CCM/ELM 2018 153 00